[Text]

Mrs. Holt: I so move.

Mr. Friesen: I second the motion

The Chairman: Could we have a vote on that motion?

Mrs. Appolloni: On a point of order, do we have to decide now, like in other Committees of which I am a member, how many members from each party will form that steering committee or not?

The Chairman: Well, I believe it will follow the usual practice which is described in here: the Chairman and three other members representing the Liberal party, one member representing the Progressive party. Three, two and one is my understanding and I take that for granted. I just do not see our having difficulties over things like that. We are not going to start...

Mr. Roy: You are not going to start packing this Committee, are you?

Mrs. Appolloni: No, I am surprised the Social Creditistes are here.

Motion agreed to.

The Chairman: All right. As we are agreed on that motion for our steering committee, obviously it is myself and two other members from the Liberal party, two members from the Progressive Conservative Party and one member from the NDP Party. The NDP Party does not have any argument tonight because there is one member here. Can we have two members from you? Will you agree that we meet afterwards because of the interest in moving quickly? Perhaps somebody can do a little whispering around on your side and figure out. I expect the Vice-Chairman and one other would join me as our steering committee. I am sorry, correction. The Clerk informs me that I am wrong. I read the motion; I should have listened to myself. In fact it is Chairman, Vice-Chairman and five other members. That means that we have from the Liberal Party four which means myself, the Vice-Chairman and two. We have two, one and one. Is that correct?

An hon. Member: Three, two and one, one.

The Chairman: One, one, one?

Mrs. Holt: What about the Creditistes?

The Chairman: I am sorry, all right. The Vice-Chairman . . .

Mr. Stollery: There is a formula, is there not?

The Chairman: I thought there was a formula and I did not think there was a difficulty. But let me read out the note that I have and the material I have, given to me by the Clerk, and then we will move from there.

During the Second Session 30th Parliament, the membership of the Sub-committee on Agenda and Procedure was composed of the Chairman, Vice-Chairman, and five other members. The representation of the parties was as follows: the Chairman and three members representing the Liberal Party, one member representing the Progressive Conservative Party, one member representing the

[Translation]

Mme Holt: Je propose la motion.

M. Friesen: J'appuie la motion.

Le président: Peut-on maintenant voter cette motion?

Mme Appolloni: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Devons-nous décider dès maintenant, comme le font les autres comités dont je fais partie, combien de membres de chaque parti siégeront au comité directeur?

Le président: Je pense que nous suivrons la formule habituelle qui est décrite ici: le président et trois autres membres représentant le parti Libéral, un membre représentant le parti Progressiste-Conservateur. Je prends donc pour acquis que ce sera trois, deux et un. Je ne vois pas pourquoi nous aurions des difficultés à ce sujet. Nous n'allons pas commencer...

M. Roy: Vous n'allez quand même pas encombrer le Comité?

Mme Appolloni: Non, et je suis surprise de voir qu'il y a ici des membres du Crédit social.

Motion adoptée.

Le président: Très bien. Comme il est convenu, notre comité directeur se composera de moi-même et de deux autres membres du parti Libéral, de deux membres du parti Progressiste-Conservateur et d'un membre du parti Néo-démocrate. Le parti Néo-démocrate n'aura pas de difficulté ce soir puisqu'il n'y a qu'un seul membre de ce parti ici présent. Pouvons-nous avoir deux membres de votre parti? Êtes-vous d'accord pour que nous nous réunissions après la séance étant donné l'urgence de la question? Peut-être que vous pouvez vous concerter de votre côté et prendre une décision. Je m'attends à ce que le vice-président et un autre membre se joignent à moi au comité directeur. Pardon. Le greffier vient de m'informer que j'ai tort. Je vous lis donc la motion à laquelle j'aurais dû prêter plus d'attention. En fait, il s'agit du président, du vice-président et de cinq autres membres. Cela signifie qu'il y aura quatre membres du parti Libéral dont moi-même, le vice-président et deux autres. La répartition sera donc la suivante: deux, un et un. Est-ce exact?

Une voix: C'est plutôt trois, deux, et un.

Le président: Un, un, un?

Mme Holt: Et les Créditistes?

Le président: Je suis désolé. Ce sera donc le vice-président . . .

M. Stollery: N'y a-t-il pas de formule?

Le président: Je pensais qu'il y avait une formule et je ne prévoyais pas de difficulté. Mais permettez-moi de vous lire le document que vient de me remettre le greffier, et nous verrons ensuite.

Pendant la deuxième session de la 30° législature, le Sous-comité du programme et de la procédure se composait d'un président, d'un vice-président, et de cinq autres membres. Les partis étaient représentés de la façon suivante: le président et trois membres représentant le parti Libéral, un membre représentant le parti Progressiste-Conservateur, un membre représentant le parti Néo-